En coulisse, Guéant tente déjà de réformer Schengen

01/05/2012 à 10h58

Nicolas Sarkozy promet, s'il est élu, la fin de "l'Europe passoire". Mais sur le continent, il est loin de faire l'unanimité.

De sa tribune toulousaine, Nicolas Sarkozy s'est targué d'avoir "levé le tabou des frontières". En ligne de mire: Schengen, une des pierres angulaires de la construction européenne. Dès le lancement de sa campagne, le 11 mars à Villepinte, **le président-candidat avait crié haro sur l'accord de libre circulation des biens et des personnes:**

Si je devais constater que dans les douze mois qui viennent il n'y avait aucun progrès sérieux dans cette direction, **alors la France suspendrait sa participation aux accords de Schengen jusqu'à ce que les négociations aient abouti."**

> *Omettant de dire que toute "modification importante" du traité, a fortiori donc une sortie, nécessite une "ratification de tous les pays de l'UE".*

La marge de manœuvre est donc faible. Et malgré le volontarisme affiché en meeting, le président – s'il est réélu – devra convaincre ses partenaires européens. C'est précisément ce qu'a tenté de faire le ministre de l'intérieur Claude Guéant jeudi 26 avril. **A l'occasion d'une réunion avec ses homologues qui se tenait à Luxembourg,**

> *il a relancé un débat qui fait rage depuis plusieurs années, dans les coulisses de l'Europe.*

En préambule à cette rencontre, il avait adressé à la présidence de l'Union Européenne (UE) une lettre, co-signée par le ministre de l'intérieur allemand Hans-Peter Friendrich.

En substance les deux pays réclament la possibilité de fermer les frontières nationales dans le cas où un état membre “se révèle incapable d’assurer ses obligations au titre de la protection des frontières extérieures de l’UE.” Rien de neuf de ce côté-là. **La requête est dans les tuyaux depuis mars 2011 et la crise migratoire de Lampedusa, après les révolutions arabes.**
La veille, mercredi 25 avril, la commission des Libertés civiles du Parlement européen avait voté un texte autorisant les états à rétablir les contrôles aux frontières,

> ***mais seulement en cas de “menace pour la sécurité” et pour une durée maximale de dix jours.***

“Nous avons catégoriquement exclu la possibilité d’ajouter des motifs supplémentaires, par exemple de flux migratoire, à des dispositions exceptionnelles déjà existantes permettant aux Etats membres de réintroduire des contrôles aux frontières intérieures”, avait alors affirmé le rapporteur du Parlement européen, **la députée roumaine Renate Weber.**
Claude Guéant avait toutefois obtenu l’ouverture de nouvelle discutions sur l’opportunité d’inclure la question migratoire comme cause de rétablissement des frontières. (…)
Le nouvel Observateur